



Délibération du Conseil Municipal Séance du Vendredi 2 Juin 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
22	15	22

Votes
A l'unanimité
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 2 Juin à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PERRIN Anne, Maire de Lécousse, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 26/05/2023 et affichés à la porte de la Mairie le 26/05/2023.

Présents : Anne PERRIN, Maire ; Hubert COUASNON, Marylène LE BERRIGAUD, Christophe DRUGEOT, Fabienne ÉON, Jean-François BUFFET, Elise COSME, Adjoint ;
Monique BODIN, Sébastien ETIENNOUL, Magali FONTAINE, Anaïs JOURDAN, Ahmed MDINI, Adeline OLLIVIER, Martine SUPIOT, Didier VALLÉE, Conseillers municipaux.

Excusé(s) : Sylvain BAUCHER (pouvoir à Fabienne ÉON), Sylvain COTTO (pouvoir à Magali FONTAINE), Guylène DUCLOS (pouvoir à Didier VALLÉE), Nicolas FOUGERAY (pouvoir à Hubert COUASNON), Cédric HELLOUIN (pouvoir à Marylène LE BERRIGAUD), Claudie ROGER (pouvoir à Mme le Maire), Claire SALLÉ (pouvoir à Anaïs JOURDAN).

Secrétaire de séance : Magali FONTAINE

Objet de la délibération n°2023_042 – Crédits scolaires et tarifs périscolaires 2023/2024

Rapporteur : Fabienne ÉON

Délibération n°2023_042

Sur proposition de la commission, **le Conseil municipal valide à l'unanimité les crédits scolaires et tarifs périscolaires pour l'année scolaire 2023/2024, proposés au tableau ci-joint en annexe.**

Pour extrait conforme au registre,
Lécousse, le 05/06/2023
Anne PERRIN
Maire de Lécousse

Magali FONTAINE
Secrétaire de séance



Délibération n°2023_042 - Crédits scolaires et Tarifs périscolaires 2023/2024

Crédits scolaires :		Tarifs 2023/2024
<i>Ecoles publiques et privées (Lécousse ou extérieur)</i>	Fournitures scolaires par enfant de Lécousse en maternelle et élémentaire	33,00 €
	Arbre de Noël par enfant de Lécousse en maternelle	8,50 €
<i>Ecoles publique et privée de Lécousse</i>	Manuels scolaires et matériels pédagogiques par classe en maternelle et élémentaire	130,00 €
	Fournitures multimédias par classe en maternelle et élémentaire logiciels consommables (maternelle) consommables (primaire)	65,00 €
	Photocopies : base 1/enfant/jour scolaire + 10 % forfait administration	0,012 €
<i>Aides versées aux écoles publiques et privées (Lécousse ou extérieur)</i>	Classes découvertes par enfant de Lécousse en maternelle et élémentaire par jour sans hébergement	4,00 €
	par jour avec hébergement (jusqu'à 3 nuits/4 jours)	5,50 €
<i>Aides versées directement aux familles de Lécousse pour un séjour d'une semaine</i>	Voyages scolaires par enfant de Lécousse (1 participation par cycle)	
	- Maternelle	40,00 €
	- Elémentaire	40,00 €
	- Collège	55,00 €
	- Lycée	55,00 €
<i>Services périscolaires Ecole primaire Montaubert</i>	Temps du matin : garderie	
	- enfant de Lécousse	1,00 €
	- enfant autre commune	1,10 €
	Temps du midi : pause méridienne	
	Repas et garderie :	
	- enfant de Lécousse	4,50 €
	- enfant autre commune	4,80 €
	PAI avec panier repas fourni par la famille : (Cas où le prestataire ne peut fournir un repas de substitution)	
	- enfant de Lécousse	2,50 €
	- enfant autre commune	2,90 €
Repas adulte :	5,00 €	
Temps du soir : ALSH périscolaire		
- enfant de Lécousse	1,80 €	
- enfant autre commune	2,00 €	
Pénalité pour retard	5,00 €	

Anne PERRIN,
Maire de Lécousse

